

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, Moro Jean Martial AHORO : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017) ...	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo (Ouagadougou)</i> Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542
Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561

Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	619-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	640-669

Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique

Abou DAPPAH

Enseignant-chercheur

Assistant

Département d'histoire

Université Alassane Ouattara

dappahabou@gmail.com

Résumé

Les nobles objectifs des gouvernants africains au lendemain des indépendances sont rapidement contrariés par des difficultés d'ordre structurel et conjoncturel, dont l'origine est à chercher dans l'héritage colonial et dans la gestion du pouvoir. Conscients de ces obstacles majeurs, les dirigeants africains ont milité pour l'unité à travers la mise en place, en mai 1963, de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Sa création ouvrit la voie à la quête progressive de l'intégration, dont le début a été confié aux régions à travers la création des Communautés Économiques Régionales (CER). En dépit de leur existence, des initiatives continentales étaient prises dans l'objectif de les accompagner. Il s'agit par exemple du Plan d'action de Lagos en 1980 et le traité d'Abuja en 1991, voire de la Communauté économique africaine (CEA). Cette dernière a contribué à la mise en place de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF), aujourd'hui, l'instrument phare économique phare du continent africain. Alors, comment la quête de l'intégration économique en Afrique a-t-elle évolué depuis l'indépendance jusqu'à l'instauration de la ZLECAF ? La présente contribution ambitionne de répondre à cette interrogation à travers l'analyse de l'évolution des initiatives pour l'intégration économique en Afrique. Les sources mobilisées concernent les textes fondamentaux des communautés régionales, des rapports de l'Union africaine sur l'intégration africaine, des articles scientifiques et d'ouvrages. L'approche qualitative a été choisie comme méthode et elle mobilise à la fois une analyse historique, un état des lieux des CER et une étude comparative de celles-ci. À l'aide des sources et de la méthodologie, il ressort que quelques années après les indépendances, les difficultés rencontrées par les dirigeants africains ont rendu indispensable l'intégration. Mais vu que cela était difficile à l'échelle continentale, l'intégration par région fut promue. Toutefois, les communautés créées à cet effet marquent le pas, et les initiatives continentales ont pris le relais pour accélérer le processus à l'image de la ZLECAF.

Mots clés : Intégration africaine, communautés économiques régionales, Zlecaf, plan de Lagos, traité d'Abuja

Abstract

The lofty goals of African leaders in the wake of independence were quickly thwarted by structural and economic difficulties, the origins of which lay in the colonial legacy and the management of power. Aware of these major obstacles, African leaders campaigned for unity by setting up the Organization of African Unity (OAU) in May 1963. Its creation paved the way for the progressive quest for integration, the beginning of which was entrusted to the regions through the creation of the Regional Economic Communities (RECs). Despite their existence, continental initiatives were taken to accompany them. These included the Lagos Plan of Action in 1980 and the Abuja Treaty in 1991, as well as the African Economic Community (AEC). The latter contributed to the establishment of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA), today the flagship economic instrument of the African continent. So, how has the quest for economic integration in Africa evolved from independence to the establishment of the ZLECAF? This contribution aims to answer this question by analyzing the evolution of economic integration initiatives in Africa. The sources used include the basic texts of regional communities, African Union reports on African integration, scientific articles and books. A qualitative approach was chosen as the method of study, combining a historical analysis, an inventory of RECs and a comparative study. Our sources and methodology show that, a few years after independence, the difficulties encountered by African leaders made integration essential. But since this was difficult on a continental scale, regional integration was promoted. However, the communities created for this purpose are marking time, and continental initiatives have taken over to speed up the process, such as ZLECAF.

Keywords : African integration, Regional economic communities, ZLECAF, Lagos Plan, Abuja Treaty

Introduction

À peine souverains que les dirigeants africains se sont fixé des objectifs ambitieux pour leurs pays. Le plus important à leurs yeux reste le développement économique des pays, socle de l'épanouissement des populations. Toutefois, des obstacles se présentent très tôt aux dirigeants. Ils sont à la fois hérités de la colonisation que nés de la gestion des pays indépendants. Conscients de ces limites, presque'unaniment, les dirigeants du continent prennent conscience de la nécessité d'unir leurs forces pour faire face aux défis du développement économique, de la souveraineté politique et de la marginalisation sur la scène internationale. Pour ce faire, ils ont enfourché la trompette de l'unité africaine pour espérer arriver à leur fin de développement.

Quoique divisés sur la démarche pour y arriver, les Chefs d'État et de gouvernement africains ont convenu de mettre sur place l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en mai 1963 à Addis-Abeba. En privilégiant la coopération plutôt qu'une structure politique organique, ils ont choisi d'aller progressivement à l'intégration du continent. Dans ce processus, l'intégration régionale est perçue comme la première et importante étape. Ainsi, dans la charte de l'OUA, de même que dans celle qui la mue en Union Africaine, l'intégration régionale est jugée comme « l'un des grands idéaux de l'unité africaine » (Communauté Economique Africaine, 2004 : 1) et se présente donc de toute évidence comme le pilier essentiel de la coopération continentale, comme régionale. Dans cet élan, sont mises en place progressivement les Communautés Économiques Régionales en Afrique et toutes les régions n'y ont pas échappé, chacune à son rythme. Mais, la lenteur des résultats qui se font attendre amènent dirigeants et praticiens à initier des structures à l'échelle continentale dont la dernière-née est la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF). Alors, comment évolue la quête de l'intégration africaine des communautés économiques régionales à la Zlecaf ?

Dans une approche qualitative et théorique, la présente contribution ambitionne d'analyser le long parcours de l'Afrique en quête de la bonne formule de son intégration. Elle s'appuie sur une documentation faite de travaux scientifiques, d'ouvrages et surtout des rapports des organisations régionales et sous régionales. La collecte des informations a fait place à une analyse des informations issues d'un croisement de celles-ci. La démarche structure l'article en deux axes. Le premier souligne la nécessité pour l'Afrique de s'intégrer en mettant en exergue l'héritage colonial et les insuffisances des communautés économiques nées (1). Quant au second, il part du bilan des communautés économiques existantes pour montrer l'urgence d'une intégration africaine (2).

1 – De la nécessité de l'intégration à la création des CER

Le contexte africain au lendemain des indépendances, et quelques années après, était favorable à la quête d'une solution inclusive au développement du continent africain. C'est à juste titre que les dirigeants s'engagent dans un processus pour réaliser leur ambition d'intégration économique du continent, en débutant par l'étape régionale.

1.1 – L'héritage colonial, une contrainte à l'intégration de l'Afrique

Parfois sujet à débats, la colonisation a eu ses acquis et ses inconvénients, qui sont régulièrement repris quand il s'agit de faire une sorte de bilan. Quoiqu'il en soit, cette période a bouleversé la vie des populations des territoires occupés et a surtout tracé le devenir des futurs États qui s'émancipent un peu plus tard.

Les acquis de la période coloniale sont essentiellement économiques, avec un accent particulier sur les infrastructures. Au sortir de la colonisation, les États africains ont en effet hérité d'infrastructures de communication et même industrielles pour certains pays somme toutes non négligeables. Dans l'esprit d'exploiter au mieux les territoires, les colonisateurs ont mis en place d'importants équipements de communication faits de routes, de ponts, d'installations en bordure de mer (qui deviendront les ports plus tard), des chemins de fer et des bâtisses. À titre d'exemple, la Côte d'Ivoire a hérité de 25 700 kilomètres de routes à l'indépendance et d'un chemin de fer reliant l'ancienne capitale Abidjan à Ouagadougou de 1 147 kilomètres en 1954 (K. A. Brou, 2019 : 102). Ces infrastructures constituèrent, après l'indépendance, la base sur laquelle les dirigeants s'appuient pour continuer leur développement. Si l'objectif de leur mise en place est pour évacuer les produits agricoles ou miniers, ces équipements ont profité aux populations autochtones d'une manière ou d'une autre. Selon S.-B. Zan, ces travaux publics d'envergure ont contribué à la « mobilité sociale, la détribalisation et un nouvel art de vivre des Africains » (S.-B. Zan, 1976 : 147). Quant aux infrastructures industrielles, elles étaient minimes mais existaient tout de même. Certains pays comme le Ghana se sont appuyés sur cet existentiel pour amorcer une industrialisation dont les résultats étaient tangibles quelques années après l'indépendance (S. D. Dan-Right, 2001 : 59)¹.

Toutefois, les infrastructures ne sont pas les seuls acquis économiques de la colonisation. Bien qu'ayant spolié beaucoup de terres durant cette période de domination, les colons ont créé de grandes et vastes plantations avec l'introduction de cultures dans les colonies.

¹ S. Dzorgho Dan-Right évalue la production industrielle à hauteur de 13 %, une performance selon lui pour un territoire issu de la colonisation. Il poursuit pour dire que ce secteur 8 % de la population par an et atteint un niveau équivalent à environ 14 % du PIB.

En Côte d'Ivoire par exemple, ils ont développé les champs de cacao ou encore de café. Ces cultures ont constitué et constituent toujours l'assise économique de nombre de pays en Afrique, la Côte d'Ivoire en tête.

Ces quelques rappels importants sur les acquis² ne doivent cependant pas faire perdre de vue l'impact négatif de la colonisation, surtout sur l'économie africaine après l'indépendance. L'héritage colonial ne prédisposait pas d'un développement rapide de l'économie des États africains, à cause de sa structure. L'économie coloniale, qui était à la fois une économie de prédation, une économie de traite et une économie de plantation (S.-P. Ekanza, 2006 : 608-609), n'était pas favorable à la construction d'une économie forte, capable de soutenir à elle seule le développement des pays africains. N'ayant pas donné les aptitudes à industrialiser les pays une fois l'indépendance acquise, elle a rendu l'économie africaine d'après indépendance extravertie (S.-B. Zan, 1976 : 147). Le continent africain est resté pourvoyeur de matières premières. Le tissu industriel, qui fait pourtant la puissance des grandes nations, est insignifiant avec quelques unités de transformation des produits comme le bois et des industries alimentaires.

Cette situation en a créé bien d'autres, mettant en difficulté le continent noir. Il s'agit notamment de la dépendance financière et au niveau des capitaux étrangers, qui sont pour la plupart issus des anciennes métropoles (J. Esseks, 1975 : 11). Cette dépendance favorise l'implication des entreprises étrangères, le plus souvent aux mains des anciennes métropoles dans les décisions et choix économiques des pays. K. Nkrumah (1964 : 133) souligne par exemple qu'en 1959, les entreprises étrangères, dominées notamment par les Britanniques détenaient 85 % de toutes les importations ghanéennes, ce qui était pour lui une incongruité et une défaillance qu'il fallait corriger. Même les infrastructures comme les chemins de fer et les ports mis en place durant cette période pour l'acheminement des produits ne le sont que pour faciliter l'activité commerciale et agricole menée à grande échelle par les colons exploitants agricoles (G. P. Dagbo, 2015 : 55).

L'addition de ces incohérences, ajouté à la gestion de dirigeants africains qui était tout sauf loin d'être irréprochable, a rendu le marché de consommation africain étroit et le pouvoir d'achat faible, constituant du coup des freins à la compétitivité des pays africains sur les marchés internationaux (A. Touré, 1991 : 2403), et une place dans le commerce international quasi inexistant.

² Ils ne sont pas exhaustifs. Nous avons fait le choix d'évoquer principalement ces deux aspects.

La situation économique de l'Afrique est donc préoccupante au lendemain des indépendances. La croissance économique attendue n'est pas au rendez-vous. La nomenclature de l'économie l'a rendu si faible. P. Calkins et ses collègues (1993 : 6) comparaient ladite croissance qui était de 1,05% de 1965 à 1988 à celle de l'Asie fixée à 4,72%.

Sous une autre forme, l'intégration a été aussi un héritage de la colonisation. Il s'agit des références aux regroupements de territoires formés, notamment par la France, voire la Grande-Bretagne. Pour son empire colonial en Afrique, la France avait regroupé ses colonies par région. Ainsi, dans la région ouest du continent, elle avait mis en place l'Afrique Occidentale Française (AOF) pour regrouper ses colonies dans cette partie du continent et les autres dans la partie centrale, l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Outre la forme d'administration, les deux regroupements avaient en commun le Franc des Colonies Françaises d'Afrique (F CFA) comme monnaie³. Cette monnaie, mise en place en 1945 par la France, se présente comme l'un des symboles de l'héritage colonial s'inscrivant dans la logique de l'intégration. Elle est utilisée par quinze pays en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, facilitant ainsi les transactions et certaines politiques communes. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, elle tient lieu de fondement dans la création et l'existence de l'UEMOA. Ainsi, qu'elle ait joué ou pas un grand rôle dans le projet intégrationniste au lendemain des indépendances, cet héritage colonial participe au moins à une forme d'échanges susceptibles de faciliter les politiques interétatiques, dans le sens voulu pour l'intégration.

Conscients de leurs faiblesses multiformes et bénéficiant de dispositions favorables, les dirigeants africains ont opté pour une synergie d'actions dont le principe est acquis et officiel avec la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en mai 1963. Quoique divisés sur la forme de l'unité africaine dont ils sont en quête⁴, les dirigeants en sont arrivés à promouvoir la coopération qui devrait déboucher sur l'intégration du continent. Celle-ci était devenue pour eux un levier indispensable et un instrument qu'il faut absolument promouvoir pour atteindre l'objectif du développement car ils ont compris que l'intégration favorisait davantage le continent et protégeait ses intérêts à travers par exemple l'élargissement de

³ Le franc CFA est né le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods et procède à sa première déclaration de parité au Fonds monétaire internationale (FMI). Il signifie alors "franc des Colonies Françaises d'Afrique". Il prendra par la suite la dénomination de "franc de la Communauté Financière Africaine" pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et "franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale" pour les pays membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). (<https://www.bceao.int/fr/content/histoire-du-franc-cfa>, 5 février 2025, 22 h 02 mn)

⁴ Pour rappel, le début des années 1960 est marqué par l'existence de deux tendances idéologiques et politiques en Afrique, avec d'une part les pays dits révolutionnaires du groupe de Casablanca et d'autre part les pays qualifiés de modérés rassemblés dans le groupe de Monrovia. Ils sont opposés principalement sur la marche vers l'unité africaine, le premier groupe souhaitant une unité politique organique et le second militant pour une coopération.

l'espace économique. Mais, en même temps, ils avaient perçu que le projet intégrationniste n'était pas aussi viable à l'échelle continentale à peine sortis de la domination coloniale. Cette situation les a amenés à opter pour l'intégration par région, une démarche perçue comme l'élément clé du développement du continent, la voie à suivre pour assurer la transformation structurelle et faciliter l'insertion harmonieuse de l'Afrique dans l'économie mondiale (Commission de l'Union Africaine, 2019 : 2).

En somme, l'intégration s'est donc imposée comme une étape importante, le principal objectif pour les Chefs d'État africains dans la perspective de construction d'une Afrique unie, prospère, parlant d'une seule et unique voix, et représentant une force dynamique dans le concert des nations (Commission de l'Union Africaine, 2019 : 2).

Cette disposition des gouvernants africains a mené tout droit à la mise en place de plusieurs Communautés Économiques et Régionales sur le continent africain.

1.2 – De multiples Communautés Économiques Régionales

La régionalisation de l'intégration a été lancée par la création de Communautés Économiques sous diverses formes et impliquant quasiment toutes les régions et tous les pays du continent. Leur nombre pléthorique témoigne de l'intérêt porté à la stratégie intégrationniste par les dirigeants africains. Selon M. Gazibo (2010 : 253), on en dénombrait 160 à la fin des années 1980. Cette situation constitue également un obstacle à leur étude. C'est ce qui explique que dans cette étude, le choix est porté sur les organisations sous régionales reconnues par l'Union africaine au nombre de huit (8), mais pas que. Ces huit (8) CER sont celles que l'Union Africaine a également validées comme appui pour l'intégration régionale.

Dans la dynamique des Chefs d'États réunis à Addis-Abeba, les premières Communautés économiques régionales virent le jour principalement à partir de la fin des années 1960 et au milieu des années 1970. En 1967 en effet, naquit la Communauté Est-Africaine (CEA) mais dissoute dix années plus tard en 1977. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est mise en place en mai 1975. Après, naquit la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) en 1980 puis la Zone d'Echanges Préférentiels pour l'Afrique de l'Est et Australe (ZEP) en 1981, qui a précédé le COMESA. Ces premières ont précédé les autres dont l'avènement est post Plan d'action de Lagos de 1980 pour le développement de l'Afrique et Traité d'Abuja de 1991, toutes deux insistant sur la création et le dynamisme des CER afin de faciliter l'intégration économique du continent. Ainsi, naissent successivement la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

(CEEAC) en octobre 1983, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) en mars 1986, l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1989, le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) en 1993, la Communauté des États Sahélo-sahariens (CEN-SAD) en 1998 et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) en 1999.

Conformément à ce qui a été prévu par les Chefs d'État, convaincus de l'étape cruciale de l'intégration régionale, les communautés économiques régionales créées ambitionnent logiquement l'intégration économique de leurs espaces régionaux. Elles ont toutes la même mission, sauf que les approches pratiques sont quelque peu différentes d'une CER à une autre et se développent chacune de son côté tenant compte de leurs spécificités et avec des rôles et stratégies quelque peu différentes.

Les CER ont évolué au gré des initiatives continentales des Chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique. Celles-ci s'inscrivaient dans la grande ambition de l'intégration et donc du développement de l'Afrique. Le constat, fait sur la base des textes fondateurs, montre que les premières qui ont été mises en place n'avaient que l'aspect économique comme mission, c'est-à-dire axées exclusivement sur l'application des stratégies et politiques économiques pour aboutir à l'intégration économique. Mais, chemin faisant, ces organisations sous régionales déjà créées, ont réajusté leurs missions à travers la révision de leurs chartes ou traités, ajoutant notamment les aspects politique, sécurité et paix, une réorientation selon M. Gazibo (2010 : 253). Les autres qui sont nées après le Plan d'action de Lagos et le Traité d'Abuja ont quant à elles, inscrit les autres aspects dans leurs chartes ou traités, tenant ainsi compte de l'évolution de la vie des États et du contexte du moment.

La Zone d'Echanges Préférentiels pour l'Afrique de l'Est et Australe (ZEP), créée en 1981, projetait un espace intégré et l'objectif de promouvoir l'intégration régionale à travers le commerce et l'investissement. Elle est muée bien plus tard en Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA) en 1993. Pendant cette réorientation, les questions économiques ont été rejointes par un intérêt porté sur les sujets politiques, sécuritaires et de paix. Bien que son appellation soit clairement axée sur l'intégration économique, le COMESA affiche clairement, dans le traité de sa création, l'ambition de se pencher sur les questions de paix et de sécurité afin de contribuer à la stabilité de ses membres (Traité du Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, Vol. 2314 : 393). Cette même approche est observée du côté de la CEDEAO dont la vocation n'était qu'économique. Mais, avec la révision de son traité en 1993, elle n'a pas manqué d'insérer l'aspect sécuritaire et paix (Traité révisé, 1993), encouragée en cela par le premier grand conflit auquel il a fait face dans son espace, à

savoir la guerre au Liberia. Précédée par la Communauté Est-Africaine (CEA), créée en 1967 et dissoute en 1977⁵, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) s'inscrit dans la même veine. En plus de l'intégration économique, les dirigeants des pays membres se sont inscrits dans une dynamique de défense et de sécurité de leurs territoires (Traité modifié). Mieux, outre le processus de l'intégration qui passe par l'union douanière, le marché commun et l'union monétaire, l'organisation sous régionale envisage la Fédération politique (Commission de l'Union Africaine, 2011 : 195). La CEEAC ne se démarque pas de cette manière de faire en s'intéressant aux autres aspects de la vie des États. Dans le traité de création de 1981, les objectifs de l'organisation n'étaient qu'économiques (M. Kamto, 1987 : 854). Mais, le traité révisé de 2019 indique clairement une évolution des objectifs de la Communauté et le point (k) l'exprime explicitement :

La mise en place d'un espace de sécurité et de défense commune entre les États membres et en tenant compte des autres parties prenantes conformément aux instruments à vocation sécuritaire adoptés à l'échelle communautaire ou inter communautaire aux fins de prévenir, gérer et régler les conflits. (Traité révisé, 2019 : 10).

L'IGAD et la SADC adoptent quasiment la même approche. Prenant le relais de l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD) créée dans l'objectif de lutter contre la sécheresse, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) mise en place en 1996 s'est donnée pour mission d'aller au-delà de la vocation économique et environnementale. L'organisation montre un intérêt porté sur les questions politiques, sécuritaires et de paix dans son traité de création (Commission de l'Union Africaine, 2011 : 141). Succédant à la SADCC née en 1980, la SADC est formalisée en 1992. Bien qu'elle mette l'accent sur les sujets économiques et ses déclinaisons, elle intègre les questions politique, sécuritaire et paix dans la perspective de la stabilité des États membres (Commission de l'Union Africaine, 2011 : 119-120).

Pour ce qui concerne la CEN-SAD et l'UMA, les approches sont quelque peu différentes. L'Union du Maghreb Arabe a adopté une approche plutôt diversifiée en embrassant plusieurs aspects. À travers son traité constitutif, le constat est qu'elle poursuit plusieurs buts, à la fois économique, politique, sécuritaire et culturelle (UMA, Traité constitutif, 1989 : 1).

⁵ le traité relatif à la coopération de l'Afrique de l'Est établissant la Communauté de l'Afrique de l'Est a été abrogé et que l'une des raisons principales de la disparition de la Communauté de l'Afrique de l'Est a été l'absence de volonté politique, l'absence de toute forte participation du secteur privé et de la société civile dans les activités de coopération, le partage disproportionné des bénéfices entre les États membres de la Communauté à cause des différences dans leur niveau de développement et l'absence de politique adéquate pour faire face à cette situation. Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est, modifié les 14 décembre 2006 et 2 août 2007).

Ainsi contrairement aux organisations qui l'ont précédé, l'organisation maghrébine avait déjà anticipé sur les questions de sécurité et de paix. S'appuyant sans aucun doute sur le passé, l'organisation maghrébine a fixé comme l'un des objectifs de sauvegarder l'indépendance de chacun des États membres et évidemment d'œuvrer pour une politique économique intégrée dans leur espace (UMA, 1989 : 2). Quant à la CEN-SAD, son approche n'est différente de celle de l'UMA quand il s'agit des autres sujets autres que l'intégration économique. Dans son traité révisé, la Communauté souligne avoir axé son action dans deux domaines majeurs : la sécurité régionale et le développement durable. Concrètement, autant elle s'inscrit dans la perspective de l'intégration économique en ayant pour objectifs d'œuvrer pour la coopération économique et la libre circulation des biens et des personnes, autant elle milite pour un espace sahélo-saharien sécurisé avec en prime la lutte contre toute forme d'actions criminelles (CEN-SAD, 2013 : 6-7).

Ainsi donc, que ce soit celles qui ont été créées ou celles qui le sont un peu plus tard, les communautés économiques régionales ont pris en compte les aspects politiques, de sécurité et de paix dans leurs domaines d'action. Cela s'explique par le fait que les dirigeants africains avaient pris conscience de ce que l'absence de sécurité et de paix est préjudiciable pour tout développement économique. Ces changements survenus à travers les modifications de traités et de chartes se justifient par le fait que la paix, la stabilité et la sécurité sont des aspects indispensables à l'intégration. Les politiques économiques, sociales, sanitaire communes ne peuvent faciliter l'intégration quand dans un environnement sécurisé et de paix. Cette prise de conscience débute généralement au début de la décennie 1990 qui a vu l'éclatement de nombreux conflits, créant ainsi une instabilité dans toutes les régions africaines avec des conflits en Somalie, au Liberia et au Rwanda, sans oublier la situation conflictuelle en République Démocratique du Congo, anciennement Zaïre.

L'impératif de l'intégration a été largement cerné par les dirigeants africains. En optant pour la régionalisation comme première étape de ce processus, les dirigeants africains ont vu naître une multitude d'organisations sans pour autant que l'intégration régionale soit réellement concrétisée. Pourtant, l'urgence d'une Afrique intégrée se fait de plus en plus pressante.

2 – Des difficultés des CER à l'impératif d'accélérer l'intégration africaine

Dans la perspective de remplir la mission qui leur a été assignée, les CER ont mené de nombreuses initiatives avec succès pour certaines et bien d'insuccès pour beaucoup d'autres. Une situation qui appelle à militer pour une accélération de l'intégration africaine.

2.1 – Des politiques intégrationnistes des CER en deçà des attentes

En dépit d'une intégration économique concrète qui se fait attendre, il faut noter quelques acquis des organisations sous régionales. Les résultats présentés dans cette section sont essentiellement dans le domaine économique avec un accent mis sur les facteurs qui ont milité pour un commerce fluide dans les régions. Dans la perspective de faciliter le commerce intra régional et dans le long terme le commerce africain, d'importantes actions ont été menées et avec des résultats non négligeables. Plusieurs régions et organisations sous régionales ont fait des efforts avec l'instauration de zones de libre-échange, la création d'unions douanières, de marché commun, des politiques de libre circulation, des stratégies monétaires et la construction de plusieurs infrastructures.

Pour ce qui est des zones de libre échanges, la CEDEAO et le COMESA sont à citer comme exemples. Pour l'organisation sous régionale de l'Afrique australe et orientale, la zone de libre-échange a été actée en 2000 seulement avec seize (16) pays sur les vingt et un (21) qu'elle compte (Union Africaine, 2023 : 50). Quant à la CEDEAO, la mise en place de cet instrument de la promotion du commerce a été faite déjà en 1979. La zone de libre-échange, alors dénommée Schéma de libéralisation des échanges (SLE), à cette période, ne concernait que les produits agricoles, avant d'être élargie aux produits industriels en 1990⁶. À défaut de les rendre effectivement viables et concrètes, de grands pas ont été faits dans ce sens. Il en est de même pour les unions douanières.

Les zones de libre-échange ont été accompagnées de mesures douanières, instituant ainsi des unions douanières dans leurs espaces pour les CER qui y sont arrivées. En Afrique de l'Ouest, l'union douanière est réalisée, quoiqu'elle ne se limite qu'aux pays de l'UEMOA. La CAE a matérialisé la sienne en 2005 à travers la prise de plusieurs décisions communes. Quant à la SADC, l'union douanière n'est pas encore concrétisée à cause de retards dans l'exécution des démarches. Cependant, cinq (5) de ses membres appartiennent déjà à une union douanière au sein de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU). Le COMESA n'est pas en reste. Sa politique douanière est régie par l'article 4-1a du Traité du COMESA qui oblige tous les pays membres à adopter le tarif extérieur commun. Dans les faits, cette organisation sous régionale a lancé effectivement son union douanière en 2009 (Commission de l'Union Africaine, 2019 : 74 :118)

⁶ « Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO », consulté en ligne le 15 avril 2025 sur <https://etls.ecowas.int/a-propos-du-slec/?lang=fr>.

Les zones de libre-échange et les unions douanières ont avec le temps facilité autant la circulation des personnes mais aussi des biens. Dans chaque région, les CER ont pris des dispositions pour l'atteinte de cet objectif. Dans l'espace ouest africain, ces mesures ont été prises crescendo, faisant ainsi de la libre circulation une réalité depuis plusieurs années. Du Sénégal au Nigeria et du Togo au Mali, les Africains de cette région du continent circulent librement sans visa. Mieux, les pays ont entrepris d'uniformiser le passeport CEDEAO en instituant un passeport communautaire (Commission de l'Union Africaine, 2011 : 47). Dans la CEEAC, la libre circulation connaît un début de réalité avec certains pays qui s'y sont engagés. Quant à la SADC, elle a mis en place un protocole qui vise à élaborer des politiques dans le but d'éliminer progressivement les obstacles à la circulation des personnes de la région de la SADC en général sur les territoires des États membres de la SADC. Bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, le protocole prévoit à l'article 19 également le droit d'établissement en vertu de la législation nationale des États parties.

La politique monétaire demeure une préoccupation majeure dans un continent avec plusieurs monnaies, situation susceptible de freiner des stratégies communes. La démarche intégrationniste a donc amené les dirigeants des États à prendre des initiatives pour faciliter l'intégration. Ainsi, pour une plus grande efficacité, des sous-groupes régionaux ont été créés à l'effet d'avoir des politiques monétaires plus adaptées aux situations des pays. En Afrique de l'Est, la CAE mis en place un code de conduite des teneurs de marchés désignés pour les titres publics (DMMGS). Dans les espaces CEEAC et CEDEAO, des pays partagent la même monnaie, notamment le Franc CFA. Ceci constitue un atout important, d'autant que cela a permis, par exemple, à l'UEMOA de mettre en place une bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) (Commission de l'Union Africaine, 2008 : 33). Cette organisation a d'ailleurs pris des dispositions pour faire divulguer et faire connaître les prix des facteurs de production aux investisseurs attirés par la zone (A. Pouillente, 2000 : 71). Pour sa part, la SADC ambitionne de créer une union monétaire avec un besoin de Banque Centrale.

Les infrastructures, grande préoccupation pour les dirigeants africains, ne sont pas en reste. Instruments de facilitation des échanges et de la circulation entre pays et peuples, les CER en ont fait une des priorités pour l'intégration. À titre d'illustration, dans le cadre du PIDA (Programme de développement des infrastructures en Afrique), la SADC a mis au point un cadre de développement d'infrastructures : *“la Vision 2027 de l'infrastructure de la SADC”*. Cet ambitieux programme poursuit l'objectif de l'établissement d'un cadre stratégique destiné à guider le développement d'infrastructures transfrontalières transparentes et rentables. Cette

même communauté a également entrepris de nombreux projets dans les infrastructures des transports. Il s'agit notamment de la restauration du chemin de fer entre le Malawi et Beira depuis 1982 et sur la base d'un plan de réhabilitation de 10 ans avec budget de 575 millions de dollars ; de la réfection de la voie ferrée de Benguela menant au port de Lobito en Angola et seconde phase de remise en état du chemin de fer du Limpopo, allant du Zimbabwe à Maputo (Mozambique). Des installations portuaires sont également améliorées à Luanda en Angola, Beira, Maputo et Nacala au Mozambique et Dar es Salam en Tanzanie (A. Touré, 1991 : 2405-2406).

Les initiatives des CER sont nombreuses et intéressent des domaines diversifiés. Les pays membres de ces regroupement régionaux se sont attelés à faire avancer les communautés auxquelles ils appartiennent comme le dénotent les importants acquis et la croissance économique dans tous les espaces régionaux. Toutefois, l'intégration régionale telle que souhaitée est loin d'être atteinte. Même certains acquis sont loin d'être consolidés, tant les obstacles sont légions et coriaces.

Pierre angulaire de la politique intégrationniste des dirigeants, le commerce interafricain demeure à la traîne, caractérisé par une faiblesse qui date. En 1992, les échanges interrégionaux représentaient 5% dans la CEMAC et le COMESA, 3% pour les pays de la Commission de l'Océan Indien (COI), 7% dans la CEA, 10% dans l'UEMOA et 11% dans la SADC. Le commerce africain dans le monde n'est pas des plus bien logés. La part de l'Afrique dans le commerce mondial a périclité durant ces dernières décennies, passant de 4% à 1,5% (A. Pouillente, 2000 : 67). Selon les statistiques de l'OMC pour 2006, le commerce interafricain représentait à peine 9,8% en 2000, 8,9% en 2005 dans le volume total des exportations contre 72,7% en 2001 et 73,2 % en 2005 pour l'Europe, et 66,8 % et 66,7 %, respectivement, entre les 25 pays de l'Union européenne. La part du commerce intra-africain par rapport au volume total des exportations peut également être comparée à celles de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et de l'Asie. Pour l'Asie, cette part était de 51,2 % en 2005 et celles de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale étaient de 24,3 % (Commission de l'Union Africaine, 2019 : 39). Dans ce commerce, la configuration des exportations des Communautés économiques régionales montre que les liens avec l'extérieur demeurent très forts. Dans la plupart des CER, plus de 80 % des exportations continuent d'aller vers les marchés non africains, avec à leur tête l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique qui en absorbent plus de 50 % (Commission de l'Union Africaine, 2019 : 38).

Ces chiffres sont donc symptomatiques des difficultés de l'intégration régionale en Afrique. Les échecs des CER se justifient par plusieurs éléments qui freinent la mise en place des politiques intégrationnistes, qui sont du reste connus. La lenteur dans les prises de décisions, étroitement liée à la volonté politique, constitue l'un des sérieux obstacles à l'intégration régionale. Dans l'espace CEDEAO, le passeport communautaire n'était pas encore adopté jusqu'en 2005 par tous, en dehors du Sénégal et du Bénin. Une situation semblable s'observe dans la SADC où il n'y a que neuf (9) pays qui ont ratifié le protocole sur la circulation des personnes.

Au-delà de cet obstacle administratif et politique, il y a des obstacles purement techniques et ils sont nombreux. En effet, la libre circulation des biens et des personnes est entravée par de péages et des contrôles routiers des forces de l'ordre nombreux dans des espaces où il est question d'intégration. Ces éléments favorisent la cherté du trajet, et un autre aspect dommageable est que les fonds générés par ces péages sont qualifiés de simples "taxations informelles" qui n'alimentent pas les fonds de construction et d'entretien routier (T. Kouadio, 2005 : IV).

Le commerce africain fait face à de nombreux obstacles. Les structures tarifaires sont complexes et disparates. Les barrières non tarifaires demeurent élevées et sont sous des formes multiples : la longueur des formalités douanières, la pesanteur des mesures sanitaires et phytosanitaires, les normes appliquées aux produits et les accords de licence. L'insuffisance de l'infrastructure pose également problème.

Quoique libéralisé, le commerce en Afrique n'a pas eu pour résultat une importante intégration régionale. Le commerce intra-africain ne représente que 15,5% du commerce total de l'Afrique (CNUCED, 2019). Cette performance de l'Afrique est minime comparée aux autres continents, notamment Asie avec 60%, 68% en Europe, 54% en Amérique (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10).

Pour ce qui est de la production, les CER sont encore à la traîne. Elles sont caractérisées par une faible intégration productive. Mesurée par la participation des pays aux chaînes de valeur régionales et mondiales, l'UMA a 0,449, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), 0,433, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), 0,318, le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), 0,318, l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), 0,290, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), 0,259, la Communauté des Etats Sahélo-

Sahariens (CEN-SAD), 0,230 et la CEDEAO, 0,227 (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10).

La libre circulation des personnes, en dépit des importants acquis, est encore à la traîne. Plus de la moitié des pays ont des scores inférieurs à la moyenne africaine qui est de 0,441. Ce résultat met en lumière les obstacles auxquels les ressortissants africains sont confrontés lorsqu'ils se déplacent à l'intérieur du continent. Ce qui rend difficile l'intégration de façon générale (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10). Ces différents indicateurs montrent la faiblesse des flux commerciaux sur le continent. Par exemple, la part moyenne du commerce des différents Etats membres des CER n'atteint pas les 10% pour celles qui sont très dynamiques. Pourtant, l'Afrique, durant cette dernière décennie, a connu une forte croissance de son économie tirée par des investissements directs étrangers soutenus et marqués par un recul de la pauvreté. Malheureusement, la transformation structurelle capable d'absorber le surplus de main-d'œuvre agricole, de réduire la dépendance du continent aux ressources naturelles et permettre, *in fine*, d'avoir une croissance moins vulnérable n'a pas eu lieu. C'est ce qui justifie, en partie, la forte vulnérabilité des économies face à la volatilité des prix des matières premières (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10).

Le commerce intra-africain a représenté 14% des exportations africaines en moyenne entre 2015 et 2019 contre plus de 50% atteint par l'Amérique, l'Asie et l'Europe. Si dans l'ensemble le commerce intra-africain semble prometteur car la part des produits transformés et semi-transformés dans le commerce intra-africain est de 61%, contre 37% dans les exportations vers le reste du monde, l'Afrique ne représente cependant que 3% des importations mondiales et la complémentarité entre les biens importés et exportés est limitée par rapport aux autres régions (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 11).

2.2 – De la nécessité d'accélérer l'intégration africaine à travers la Zlecaf

L'intégration ayant été perçue comme un idéal pour conduire l'Afrique au développement par les « pères fondateurs », sa nécessité n'est donc plus à discuter. Toutefois, sa réalisation devient impérieuse au vu de ce que sa mise en œuvre traîne dans le temps notamment au niveau continental. Cela est d'autant plus urgent que les résultats des CER, les dynamiques commerciales et économiques actuelles et le contexte dans certains espaces régionaux dans le monde commandent que l'Afrique doit s'y faire.

L'intégration économique de l'Afrique reste encore au stade primaire. La stratégie de passer par les régions pour la réaliser n'est certes pas mauvaise, seulement, elle ne porte pas les

fruits escomptés et dans le temps qui lui est imparti. S'il n'est pas question de revenir sur les facteurs de la lenteur dans la réalisation de l'intégration, il convient toutefois de dire que les difficultés structurelles et conjoncturelles sapent la volonté des dirigeants et la mise en œuvre de cet idéal. L'environnement africain est véritablement peu propice à une intégration économique réussie et surtout dans un temps raisonnable. En plus de la faiblesse de l'industrialisation, de la taille relativement petite de la population de certains pays, la faiblesse des revenus de ces populations, et l'économie peu diversifiée sont autant de facteurs entravant la réalisation concrète de l'intégration. Pour les experts de la Communauté économique africaine, ces insuffisances sont le résultat de la faiblesse des institutions, de politiques inadaptées, de l'instabilité politique et de nombreux conflits. Mais, face à toutes ces faiblesses, des initiatives ont été prises pour aider à une intégration à l'échelle continentale.

Elles remontent déjà au début des années 1960, dans l'effervescence des indépendances. On assiste à la mise en place de plusieurs organisations d'intégration, même si elles disparaissent après. Pour illustrer cela, on note le Marché commun africain né en 1962⁷, l'Union douanière équatoriale⁸ mise en place également en 1962, l'ancêtre de la CEMAC et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)⁹ qui voit le jour en 1967. Ces initiatives n'avaient d'ambition que l'intégration économique des espaces qu'elles couvrent. S'il est vrai qu'elles sont régionales, il faut dire que ces organisations émanent d'une volonté continentale, comme les autres d'ailleurs, pour aller à l'intégration.

À l'échelle continentale, les initiatives sont davantage des accords, traités et autres programmes entre États. Ils ont pour point commun d'appeler à l'accélération de l'intégration économique du continent, tout en s'appuyant sur les CER dont ils ont favorisé l'éclosion pour certaines et le développement des autres. Au nombre de ces initiatives, La Déclaration de Monrovia de 1979 fait office de cette initiative qui évoque pour la première fois le marché commun. Une année après, soit en 1980, le Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique est lancé par les dirigeants africains. Celui-ci est innovateur dans la perspective de l'intégration. En plus d'élaborer le marché commun, cet accord milite pour la stimulation de la croissance économique, avec pour effet l'amélioration du niveau de vie des populations (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10). Le Plan d'action de Lagos est comme le déclencheur de l'accélération de l'intégration économique de l'Afrique. Une dizaine

⁷ Il regroupait l'Algérie, l'Égypte, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Maroc.

⁸ Le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad.

⁹ Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Aux dires des experts, elle est celle qui a le plus aboutie en matière d'intégration en Afrique (Etat intégration, 2008 : 31-32).

d'années après le Plan, les dirigeants adoptent le Traité d'Abuja en 1991. Il est aussi révolutionnaire que le Plan de Lagos. Il est l'initiative qui lance véritablement le processus de l'intégration économique qui s'appuie sur la zone de libre-échange. La Communauté économique africaine qui naît avec ce Traité conçoit l'intégration économique du continent en plusieurs étapes. Elle est faite pour se faire en six (6) étapes qui s'étalent sur 34 ans. La première phase est dédiée aux communautés économiques régionales en les renforçant car elles constituent les piliers de cette Communauté économique africaine. Dans son évolution, les communautés sont appelées à se transformer en zones de libre-échange, en unions douanières et l'ultime étape reste la réalisation du marché commun sur tout le continent africain. Prospectivement, le Traité d'Abuja jette les bases de la zone de libre-échange en Afrique aujourd'hui la ZLECAF. Depuis, les rencontres des chefs d'État et de gouvernement africains se penchent davantage sur la thématique de l'intégration. Prenant le relais de l'OUA, l'Union Africaine fait de l'intégration une des priorités avec pour objectif premier la création effective de la Communauté économique africaine. Cette prédisposition amène les dirigeants à continuer à s'inscrire dans la dynamique des initiatives. Ainsi, en 2012, l'Union africaine adopte le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) et une feuille de route pour l'établissement de la ZLEC. Cet objectif est réaffirmé trois (3) années après, soit en 2015 au sommet de l'organisation panafricaine avec une volonté affichée d'accélérer la création de la ZLEC en 2017. Les discours laissent rapidement la place aux actes concrets. Le Président du Niger d'alors, Mahamadou Issoufou est mandaté par ses pairs de « promouvoir le processus de réalisation de la ZLEC » avec pour finalité le respect du délai de 2017 pour son effectivité.

Le processus de réalisation de la zone de libre-échange lancé, et il n'est plus irréversible. Il s'achève avec le lancement des négociations sur la ZLEC par l'Union Africaine. Elles aboutissent à l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) le 1^{er} janvier 2021. Dès son lancement, les espoirs placés en elle sont grands, les prévisions encourageantes. Selon une étude de la Banque mondiale, le marché en création avec la ZLECAF est appelé à réunir « 1,3 milliard de personnes et ainsi devenir le plus grand marché mondial avec un PIB combiné de 3,400 milliards de dollars » (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10).

Comme on peut le voir, ces données sont de nature à susciter de l'espoir chez les Africains. D'ailleurs, pour les dirigeants, il n'y a pas de place au doute quant à l'apport de la ZLECAF dans l'amorce et la consolidation du développement économique du continent. Selon la direction générale de l'économie ivoirienne, les chefs d'États africains la considèrent comme

« la panacée aux difficultés liées aux transactions commerciales sur le continent » (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 10). Dans la continuité de cet éloge des dirigeants, on note une approche dithyrambique de la ZLECAF dont on considère qu'elle est susceptible d'apporter beaucoup à l'Afrique et cela de la part, autant des institutions financières internationales que d'analystes économiques. Selon la Banque mondiale, la ZLECAF est susceptible d'apporter d'importants avantages économiques et sociaux à travers l'augmentation des revenus, la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance économique (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 11).

Comme son nom l'indique, l'objectif de la ZLECAF est d'instaurer la zone de libre-échange et à terme, le marché commun africain. Il est donc clair qu'elle est réalisée pour accélérer et parachever le processus d'intégration économique de l'Afrique. Cet objectif noble est cependant atteignable qu'avec le temps et une démarche progressive. Ainsi, selon le groupe de la Banque mondiale, la ZLECAF ambitionne l'élimination progressive des droits de douane sur 90 % des marchandises et la réduction des obstacles au commerce des services (*Journal de la Direction générale de l'Économie*, 2023 : 11).

Dernière des initiatives à l'échelle continentale, la ZLECAF porte tous les espoirs d'une intégration économique du continent qui dure et qui traversé le temps. Les Chefs d'États et les institutions financières internationales, de même que des analystes économiques la trouvent comme un véritable instrument de développement du continent, bien au-delà de sa mission d'intégration.

Conclusion

Sortis de la colonisation avec les effets qui lui sont connus, les pays africains n'avaient d'autres choix que de militer pour un développement de leurs pays. Pour y arriver, diverses options s'offraient aux pères fondateurs. En mai 1963, ils en ont choisi une, celle de la promotion de la coopération. En même temps, ils avaient validé l'idée de l'intégration africaine. Mais, face à ce que d'aucuns qualifient de balkanisation, les dirigeants ont compris que cette intégration ne pouvait se faire que par étapes. C'est dans cette logique que sont créées les communautés économiques régionales. Toutefois, les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous et sont très loin de l'être dans un futur proche. Donc, face aux titubations et difficultés des CER, davantage d'initiatives seront prises pour aider à l'intégration africaine. Si la dernière-née est la Zlecaf, avant elle, plusieurs projets ont vu le jour entre autre le Plan de Lagos, le Traité d'Abuja et la création de la Communauté économique africaine (CEA). C'est

dire que l'intégration reste toujours une préoccupation majeure pour l'Afrique en dépit de nombreux obstacles.

Références bibliographiques

« Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO », consulté en ligne le 15 avril 2025 sur <https://etls.ecowas.int/a-propos-du-slec/?lang=fr>).

« Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) : un atout pour l'économie ivoirienne », in *Journal de la Direction générale de l'Économie*, Dossier, janvier 2023, pp. 10-12.

BROU Konan Alain, 2019, « Le chemin de fer en Côte d'Ivoire : mise en place, modernisation et impact économique et social de 1904 à 1980 », in *Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie*, n° 4, pp. 93-124.

CALKINS Peter, LARIVIÈRE Sylvain et MARTIN Frédéric, 1993, « L'Afrique manque-t-elle de compétitivité internationale ? Quelques comparaisons entre l'Asie et l'Afrique », *Séries Conférences*, n°36, Québec, Centre Sahel.

CEDEAO, 1993, *Traité révisé*, consulté en ligne le 20 avril 2025 sur <https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2022/06/REVISED-Treaty-Updated-fr.pdf>

CEMAC, 2020, *Traité révisé*, consulté en ligne le 20 avril 2025 sur <https://www.beac.int/wp-content/uploads/2016/11/TrCemac-rev.pdf>

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2011, *État de l'intégration en Afrique*.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2019, *Rapport sur l'intégration régionale africaine 2019 : Vers une Afrique intégrée, prospère et en paix*.

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2021, *Rapport 2021 sur l'intégration africaine*.

DAGBO Godé Pierre, 2014, *La diplomatie africaine : Théorie et Pratique*, Paris, L'Harmattan.

DAN-RIGHT S. Dzorgho, 2001, *Ghana in search of Development: The Challenge of governance, economic management and institution building*, Aldershot Ashgate.

EKANZA Simon-Pierre, 2006, « Le double héritage de l'Afrique », in *Etudes*, n°4045, pp. 604-616.

ESSEKS John D., 1975, « L'expérience du Ghana : Politiques diverses et résultats hétérogènes », in ESSEKS John D., (Dir), *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Grenoble, Presses Universitaires, pp. 91-121.

GAZIBO Mamadou, 2010, *Introduction à la politique africaine*, Québec, Presses Universitaires de Montréal, 2^e édition.

KOUADIO Théodore, 2005, « CEDEAO, quelle intégration, trente ans après ? », in *Fraternité Matin*, n°12245, p. IV.

NKRUMAH Kwame, 1964, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Payot.

POUILLIENTE Antoine, 2000, « Bilans et perspectives de l'intégration sous-régionale en Afrique », in *Afrique Contemporaine*, n°193, pp. 67-75.

SADC, 1998, *Declaration and Treaty*, consulté en ligne le 20 avril 2025 sur https://www.sadc.int/sites/default/files/2021-11/Declaration__Treaty_of_SADC_0.pdf

TOURE Amadou, 1991, « SADC : dix ans de coopération régionale », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n°2395, 4 octobre, pp. 2403-2408.

UNION AFRICAINE, 2023, *Rapport sur l'intégration africaine 2023 : "l'état de l'intégration régionale et continentale en Afrique"*.

UNION DU MAGHREB ARABE, 1989, *Traité constitutif*, consulté en ligne le 17 avril 2025 sur www.Droit-Afrique.com

ZAN Semi-Bi, 1976, « L'infrastructure routière et ferroviaire coloniale, source de mutations sociales et psychologiques : le cas de la Côte d'Ivoire, 1900-1940 », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n°61-62, pp. 147-158 ; consulté en ligne le 24 février 2025 sur

https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1976_num_16_61_2896 .